

DOMICILIATION DE VOTRE V.I.E. AU JAPON

La constitution et le développement d'une clientèle requièrent de japoniser son approche pour sécuriser ses interlocuteurs.

Une antenne locale permet de se doter :

- d'une image volontariste et positive et ce faisant d'une réelle crédibilité à long terme
- d'une infrastructure de communication efficace
- d'une plate-forme de service

Nous sommes à votre disposition pour sa constitution sous la forme d'un bureau de représentation ou d'une filiale et, pour que vous puissiez disposer d'une telle structure de même que d'une capacité de communication et de service, avec un minimum de coûts fixes, nous vous proposons de l'héberger.

Adresse : Iida Bldg., 5-5, Rokubancho, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0085

Les locaux de la CCIFJ ont été entièrement rénovés. La position géographique est centrale et permet des déplacements rapides grâce à 7 lignes de métro/train à proximité.



OPTIMISATION DE VOTRE V.I.E.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon :

Créée en 1918, la CCIFJ compte plus de 550 membres et regroupe la quasi-totalité des entreprises françaises implantées au Japon, mais aussi de nombreuses entreprises japonaises qui souhaitent établir ou développer des contacts avec la France. La CCIFJ est la plateforme d'échange de la communauté d'affaires franco-japonaise.

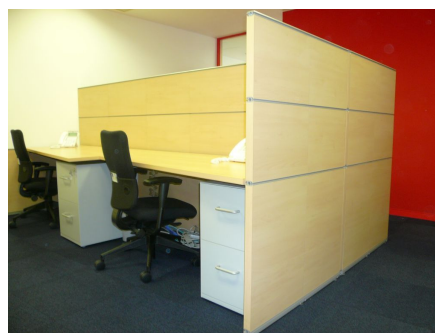
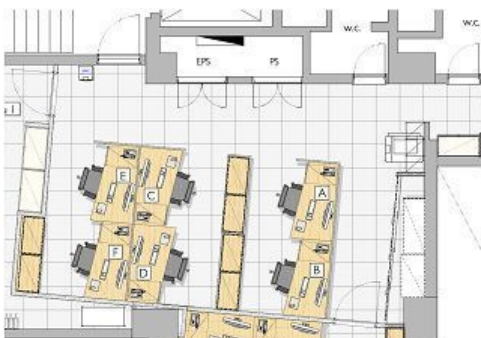
La CCIFJ est également un appui opérationnel aux sociétés souhaitant s'implanter ou vendre au Japon (traitement de plus de 100 dossiers d'entreprises par an, domiciliation de sociétés, parrainage et domiciliation de VIE...).

La formule du VIE (Volontaire Internationale en Entreprise) est souple, originale et abordable pour les PME

Le marché japonais est complexe du fait des particularités de la demande, des usages commerciaux, du niveau concurrentiel et bien évidemment de la langue

Pour être opérationnel le VIE doit être :

- Conseillé
- Outillé
- Hébergé
- Encadré
- Appuyé



Les services proposés par La Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon (CCIFJ) répondent à ces exigences

1. LA DOMICILIATION DE VOTRE ENTREPRISE :

Utilisation des coordonnées de la CCIFE (adresse, télécopie), affichage du nom de votre société à l'entrée des locaux.

2. L'HÉBERGEMENT DE VOTRE V.I.E.

La CCIFJ met à votre disposition un espace de travail équipé, une ligne téléphonique dédié, l'équipement bureautique nécessaire (photocopieur, fax), l'accès Internet haut débit ainsi que l'accès à une salle de réunion.

3. L'ENCADREMENT DE VOTRE VIE :

Une réunion mensuelle d'appui et de conseil avec le VIE afin de faire le point et lui prodiguer des conseils pour mener des démarches commerciales au Japon et assurer une remontée d'information au siège. Cette prestation est intégrée dans le forfait de domiciliation

Possibilité d'assurer un suivi régulier et approfondi de votre VIE sur la base d'un cahier des charges élaboré avec l'entreprise ainsi que la mise en place de grille de reporting (sur devis)

4. ADHESION A LA CCIFJ :

Pour bénéficier du service de domiciliation, l'adhésion à la CCIFJ en tant que membre résident est obligatoire (offerte la première année). Cette adhésion vous permet d'accéder à l'ensemble des événements et services de la CCIFJ.

5. DES PRESTATIONS LOGISTIQUES ADDITIONNELLES :

Création de sociétés, assistance administrative, secrétariat commercial, ...

6. L'ASSISTANCE COMMERCIALE AU V.I.E. :

Actions de support commercial, marketing direct (ciblage...), de communication, la CCIFJ dispose d'une solide expertise en matière commerciale

A - DOMICILIATION

Prestations intégrées dans le forfait de domiciliation

- Mise à disposition d'un espace de travail équipé (hors ordinateur)
- L'affichage du nom/logo de votre société à l'entrée de l'immeuble
- Un numéro de téléphone dédié
- Un numéro de télécopie
- Connexion Internet haut débit
- Utilisation photocopieur N&B et couleur, fax, relieuse
- Utilisation kitchenette
- Utilisation de l'espace accueil
- Utilisation de la salle de réunion pour des réunions d'une heure au maximum (3 fois par semaine –non cumulable - sur réservation).
- Recours aux partenaires de la CCIFJ (services de messagerie, maintenance informatique, avocats, consultants spécialisés, comptables, etc.)
- Service de coaching de votre V.I.E (encadrement et conseils pour mener des démarches commerciales au Japon) Une réunion mensuelle de suivi.

Prestations complémentaires sur devis

- Possibilité d'utiliser la salle de réunion à des tarifs privilégiés pour des réunions/manifestations au delà du forfait.
- Coaching de votre VIE (suivi régulier et approfondi sur la base d'un cahier des charges élaboré avec l'entreprise)
- Les prestations logistiques telles la création de sociétés, secrétariat commercial, assistance administrative, ...
- L'assistance commerciale opérationnelle au VIE comme les actions de support commercial, de marketing direct (ciblage...), de communication, la CCIFJ dispose d'une solide expertise en matière commerciale

B- ADHESION A LA CCIFJ

Pour bénéficier de cette prestation, l'adhésion à la CCIFJ est demandée. Cette adhésion vous permet d'accéder à l'ensemble des événements et des services de la CCIFJ. Les conditions d'adhésion sont rappelées en fin de document.

C. CONDITIONS FINANCIERES

1. FORFAIT DE DOMICILIATION

- Le forfait de domiciliation se monte à 125 000 yens HT / mois*

* le chauffage, l'eau, l'électricité, le nettoyage, l'entretien, le mobilier, la rénovation (usure normale) et la participation aux surfaces communes sont intégrés dans le coût de la domiciliation.

2. COTISATION A LA CCIFJ

- La cotisation à la CCIFJ en tant que membre résident associé s'élève à 160 000 yens TTC.

La 1^{ère} année de cotisation est offerte dans le cadre de la domiciliation.

Conditions générales :

- Le forfait mensuel est payable en début de mois
- 3 mois de caution sont à verser à la signature du contrat
- Les frais de téléphone, fax, photocopies font l'objet d'une facturation mensuelle
- La Taxe à la Consommation est de 5%

Contacts :

Didier HOFFMANN

Directeur général

Tél. : 00 81 3 3288.9626

d.hoffmann@ccifj.or.jp